



LE GOUVERNEMENT

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Justice

N°3195

Entrée le 18.12.2025

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 10.01.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 18.12.2025

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 18 décembre 2025

**Objet : Question parlementaire n° 3195 du 14 novembre 2025 de Monsieur le Député Sven Clement  
concernant « Validité des actes de naissance pour les dossiers de PACS ».**

Madame la Ministre,

En date du 14 novembre 2025, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au samedi 10 janvier 2026, étant donné que *la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.*

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue